

Si vous êtes ou avez été salarié, il convient d'activer votre compte CPF* pour pouvoir mobiliser un financement via la plateforme dédiée www.moncompteformation.gouv.fr

CPF* Compte personnel de formation

VOUS ÊTES...

ARTISAN ou CONJOINT COLLABORATEUR ou ASSOCIÉ (par exemple en boulangerie pâtisserie code NAFA 1071C) ET INSCRIT AU RÉPERTOIRE DES MÉTIERS

Sous réserve de remplir les conditions d'accès, vous pouvez obtenir une prise en charge partielle des frais de formation auprès du FAFCEA, Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale.

Adressez-vous à : FAFCEA - 14 rue Chapon - CS 81234 - 75139 Paris cedex 03 // Tél. 01 53 01 05 22 // www.fafcea.com

SALARIÉ SOUS CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE (CDI) OU À DURÉE DÉTERMINÉE (CDD) DANS UNE BOULANGERIE PÂTISSERIE ARTISANALE (1071C) ET VOTRE EMPLOYEUR COTISE AUPRÈS DE L'OPCO EP

Sous réserve de remplir les conditions d'accès, dans le cadre du CPF de Transition professionnelle, vous pouvez obtenir une prise en charge de tout ou partie des frais de formation.

Adressez-vous à : OPCO EP - 4 rue du Colonel Driant - 75046 PARIS cedex 01 // Tél. 09 70 83 88 37 // www.opcoep.fr

SALARIÉ DANS UN AUTRE SECTEUR PROFESSIONNEL EN CDI OU CDD

Sous réserve de remplir les conditions d'accès, dans le cadre du CPF de Transition professionnelle, vous pouvez obtenir une prise en charge de tout ou partie des frais de formation.

Adressez-vous au responsable du personnel de votre entreprise.

FONCTIONNAIRE

Si vous relevez d'une des trois fonctions publiques (d'Etat, territoriale ou hospitalière),

Adressez-vous à votre chef de service pour connaître le dispositif du congé de formation professionnelle (CFP).

INTÉRIMAIRE

Sous réserve de remplir les conditions d'accès, dans le cadre du CPF de Transition professionnelle, vous pouvez obtenir une prise en charge de tout ou partie des frais de formation.

Adressez-vous à votre agence d'intérim ou à l'Association Transition Pro de votre région.

SALARIÉ EN COURS DE LICENCIEMENT

Adressez-vous à votre employeur, au cabinet de reclassement ou à France Travail.

DEMANDEUR D'EMPLOI EN FRANCE

Plusieurs sources de financement sont envisageables (France Travail, Conseil Régional, OPCO, AKTO...).

Adressez-vous à France Travail (ou agence LADOM uniquement pour les DOM).

RECONNU TRAVAILLEUR HANDICAPÉ

Adressez-vous aux professionnels de l'Agefiph, de la MDPH ou au conseiller de l'organisme qui vous accompagne.

COUVERTURE SOCIALE

VOUS ÊTES RÉMUNÉRÉ PENDANT LE STAGE

Vous bénéficiez du régime général de la Sécurité Sociale.

VOUS PERCEVEZ L'ALLOCATION-CHÔMAGE

Assurez-vous auprès de votre financeur de votre couverture au régime général de la Sécurité Sociale pendant la formation.

VOUS ÊTES ÉTRANGER

Pour valider votre inscription à l'INBP, vous devez souscrire :

... Une assurance couvrant le risque "accident du travail" pendant la durée de la formation, y compris la durée du stage en entreprise suite à la formation.

(Attestation de notre partenaire ACS à fournir ou Attestation d'assurance INBP à faire compléter par votre propre assureur).